

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 03/SCDA/SCIMAT/2025**

CAHIER DES CHARGES

**« FOURNITURE ET MISE EN SERVICE DE CINQ
CHARIOTS ÉLEVATEURS À FOURCHES, D'UN
CHARIOT ÉLEVATEUR TÉLESCOPIQUE ET D'UN
MINI-CHARGEUR COMPACT, RÉPARTIS EN
QUATRE LOTS »**

ANNÉE 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
- ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES	3
- ARTICLE 02 : ÉTENDUE DE LA FOURNITURE & DE LA PRESTATION	3
- ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION	3
- ARTICLE 04 : OBLIGATIONS DU SOUSMISSIONNAIRE RETENU	4
- ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU CLIENT	4
- ARTICLE 06 : CONDITIONS DE SERVICE DU MATÉRIEL :	4
- ARTICLE 07 : DOCUMENTATION TECHNIQUE.....	4
- ARTICLE 08 : PAYS D'ORIGINE.....	5
- ARTICLE 09 : DÉLAIS DE LIVRAISON DE LA FOURNITURE	5
- ARTICLE 10 : TRANSPORT	5
- ARTICLE 11 : ASSURANCE	5
- ARTICLE 12 : CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT	5
- ARTICLE 13 : IMPOTS, DROITS ET TAXES	5
- ARTICLE 14 : RÉCEPTIONS, ESSAIS ET MISE EN SERVICE.....	5
- ARTICLE 15 : PÉNALITÉS DE RETARD	6
- ARTICLE 16 : CAUTION BANCAIRE DE GARANTIE ET DE BONNE EXÉCUTION	7
- ARTICLE 17 : GARANTIE	7
- ARTICLE 18 : SERVICE APRÈS-VENTE	8
- ARTICLE 19 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION.....	8
- ARTICLE 20 : MARGE DE PRÉFÉRENCE POUR LES PRODUITS D'ORIGINE ALGÉRIENNE	9
- ARTICLE 21 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES	9
- ARTICLE 22 : CONDITIONS DE SOUMISSION, FORME ET CONTENU DES OFFRES.....	9
- ARTICLE 23 : RÉVISION DES PRIX	12
- ARTICLE 24 : DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES OFFRES.....	12
- ARTICLE 25 : LANGUE UTILISÉE.....	12
- ARTICLE 26 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	12
- ARTICLE 27 : CLARIFICATIONS SUR LE CAHIER DES CHARGES.....	12
- ARTICLE 28 : CRITÈRES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	13
- ARTICLE 29 : ATTRIBUTION PROVISOIRE.....	14
- ARTICLE 30 : DESISTEMENT DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE	14
- ARTICLE 31 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES	14
- ARTICLE 32 : INFRUCTUOSITÉ	15
- ARTICLE 33 : ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE	15
- ARTICLE 34 : RECOURS DES SOUSMISSIONNAIRES.....	15
- ARTICLE 35 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE	15
- ARTICLE 36 : FORCE MAJEURE	15
- ARTICLE 37 : DURÉE DU CONTRAT	16
- ARTICLE 38 : RÈGLEMENT DES LITIGES	16
- ARTICLE 39 : RÉSILIATION.....	16
- ARTICLE 40 : DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LE SOUSMISSIONNAIRE RETENU	16
- ARTICLE 41 : EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES	17
- ARTICLE 42 : CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT	17

TABLE DES ANNEXES.....	18
ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°01 (SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES 08 TONNES)	19
ANNEXE 02 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°02 (SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES 05 TONNES)	22
ANNEXE 03 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°03 (SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR TÉLESCOPIQUE)	25
ANNEXE 04 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°04 (SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU MINI-CHARGEUR COMPACT SUR PNEUS).....	28
ANNEXE 05 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE	31
ANNEXE 06 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE	34
ANNEXE 07 : DÉCLARATION DE PROBITÉ	38
ANNEXE 08 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR	40
ANNEXE 09 : LETTRE DE SOUMISSION POUR CHAQUE LOT.....	42
ANNEXE 10 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF	51

- ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer en vue de la fourniture et la mise en service de cinq chariots élévateurs à fourches, d'un chariot élévateur télescopique, et d'un mini-chargeur compact, pour la Société des Ciments de Ain-Touta.

NB :

- **Le besoin est scindé en quatre (04) lots ;**
- **Le soumissionnaire peut soumissionner pour Un (01) ou pour plusieurs lots.**

- ARTICLE 02 : ÉTENDUE DE LA FOURNITURE & DE LA PRESTATION

L'étendue consiste à :

1- Fourniture :

- **Lot N°01 : Quatre (04) Chariots élévateurs** diesel à fourches, d'une capacité nominale de levage de **huit (08) tonnes, équipés d'un positionneur hydraulique à deux vérins pour le déplacement indépendant des fourches**, destinés aux travaux de manutention en milieu industriel, conformes aux spécifications techniques en **Annexe 01**, et accompagnés **chacun d'un lot de consommables** pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie.
- **Lot N°02 : Un (01) Chariot élévateur diesel** à fourches, d'une capacité nominale de levage de **cinq (05) tonnes, équipé d'un positionneur hydraulique à deux vérins pour le déplacement indépendant des fourches**, destiné aux travaux de manutention en milieu industriel, conforme aux spécifications techniques en **Annexe 02**, et accompagné **d'un lot de consommables** pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie.
- **Lot N°03 : Un (01) Chariot élévateur télescopique** à moteur diesel, d'une capacité de charge nominale de **quatre (04) tonnes**, destiné aux travaux de manutention en milieu industriel, conforme aux spécifications techniques en **Annexe 03**, et accompagné **d'un lot de consommables** pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie.
- **Lot N°04 : Un (01) Mini-chargeur compact** sur pneus, à moteur diesel, destiné aux travaux de nettoyage en milieu industriel, conforme aux spécifications techniques en **Annexe 04**, et accompagné **d'un lot de consommables** pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie.

2- Prestation :

Chaque Lot sera accompagné séparément de ce qui suit :

- Mise en service de la fourniture ;
- Formation du personnel du Client à l'exploitation et à la maintenance de la fourniture.

- ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION

Le présent achat est lancé selon le mode d'**Appel d'offres National Ouvert**, conformément à la Procédure des Achats de la Société des Ciments de Ain-Touta.

- ARTICLE 04 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Pour chaque lot, Le soumissionnaire **retenu** est tenu de :

- Fournir un équipement neuf, qui n'a pas été réparé, rénové ou reconditionné, et qui n'a jamais été utilisé.
- Fournir un matériel fabriqué selon les normes et règlements techniques de références internationales en vigueur applicables.
- Fournir un matériel qui répond aux exigences et normes internationales en matière de Santé, Sécurité, Hygiène et Environnement concernant la conception, la fabrication, les tests, l'utilisation et l'exploitation.
- Fournir la documentation technique.
- Fournir pour chaque équipement, un lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie.
- Assurer la mise en service de la fourniture.
- Assurer la formation du personnel du Client à l'exploitation et à la maintenance du matériel fournis.
- Prendre en charge son personnel (transport, hébergement, restauration,...).
- Assurer un Service Après-Vente.

- ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU CLIENT

- Assister à la mise en service de chaque équipement.
- Assurer l'exploitation et l'entretien préventif suivant les consignes et instructions du Soumissionnaire retenu.

- ARTICLE 06 : CONDITIONS DE SERVICE DU MATÉRIEL :

Le matériel est prévu pour fonctionner dans les conditions ci-dessous, une attention particulière dans le choix du matériel à fournir doit être apportée compte tenu de ces conditions :

- Température maximale : +40 °C
- Température minimale : -5 °C
- Altitude : 900 m
- Humidité relative de l'air :
 - 80% à 0°C
 - 60% à 50°C
- Ambiance de travail : milieu de cimenterie très poussiéreux.

- ARTICLE 07 : DOCUMENTATION TECHNIQUE

Le soumissionnaire retenu doit livrer en trois (03) exemplaires en langue française et/ou anglaise sur support documentaire et un exemplaire sur support informatique, tous les documents servant pour la sécurité, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'équipement, notamment :

- Le manuel d'utilisation, de conduite et de sécurité ;
- Le catalogue de pièces de rechange ;
- Le manuel de maintenance préventive et de réparation.

- ARTICLE 08 : PAYS D'ORIGINE

Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre technique, le (ou les) pays d'origine des équipements à fournir.

- ARTICLE 09 : DÉLAIS DE LIVRAISON DE LA FOURNITURE

Le Soumissionnaire doit spécifier dans son offre technique, le délai de livraison de **chaque lot**.

N.B : le délai de livraison commence à courir après notification de mise en vigueur du contrat.

- ARTICLE 10 : TRANSPORT

Les frais et les moyens de transport de la fourniture objet du présent cahier des charges sont à la charge du Client, depuis le site de livraison du soumissionnaire retenu jusqu'à son site.

- ARTICLE 11 : ASSURANCE

L'assurance des fournitures est à la charge du Client depuis le site de livraison du Soumissionnaire retenu jusqu'à son site.

- ARTICLE 12 : CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

100% du montant total de chaque lot par Chèque ou Virement bancaire après réception sur le site du Client et contre présentation de :

- Procès-Verbal de réception de conformité signé par les deux parties.
- Factures commerciales en quatre exemplaires originaux.

- ARTICLE 13 : IMPOTS, DROITS ET TAXES

- **Le Client** supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.
- **Le soumissionnaire retenu** supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.

- ARTICLE 14 : RÉCEPTIONS, ESSAIS ET MISE EN SERVICE

Les réceptions de conformité, provisoire et définitive, doivent permettre de constater que toutes les garanties arrêtées ont été atteintes et respectées.

Les modalités précisées ci-après, seront appliquées pour chaque Lot.

14.1- Réception de conformité

La réception de conformité aura lieu sur site du Client en présence du Soumissionnaire retenu (ou de son représentant) **au plus tard trente (30) jours après réception de la fourniture sur le site du Client.**

Seront effectués durant cette phase des vérifications quantitatives de la fourniture par rapport aux documents d'expéditions et l'étendue des fournitures, ainsi qu'un examen visuel du matériel (contrôle physique).

Un Procès-verbal de réception de conformité sera établi et signé conjointement, sur lequel seront mentionnées les réserves éventuelles.

En cas d'absence du soumissionnaire retenu, le PV établi et signé unilatéralement lui sera opposable.

Cette réception de conformité physique, ne dégage en rien, la responsabilité finale du Soumissionnaire retenu.

14.2- Mise en service et marche d'essai

La mise en service de la fourniture doit intervenir dans un délai n'excédant pas 15 jours après réception de conformité.

Il sera procédé durant cette phase à un contrôle général de l'état de l'équipement, à l'issu duquel le Soumissionnaire retenu et le Client procèderont à la mise en service de l'équipement.

Une marche d'essai de sept (07) jours aura lieu après la mise en service afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'équipement livré.

Un Procès-Verbal d'essais et mise en service sera établi et signé conjointement par les deux parties sur lequel seront formulés les éventuelles réserves.

14.3- Réception provisoire

La réception provisoire aura lieu quand les conditions suivantes sont réunies :

- L'équipement est mis en service pendant une période d'essai de sept (07) jours ;
- Levée par le Soumissionnaire retenu de toutes les réserves formulées lors de la réception de conformité et durant la phase de mise en service et marche d'essai ;
- Le Soumissionnaire retenu aura accompli la prestation de formation du personnel de l'exploitation et de la maintenance.
- Le Soumissionnaire retenu aura remis au Client tous les documents techniques stipulés à l'article 7 du présent cahier des charges.

Un Procès-verbal de réception provisoire sera établi et signé conjointement par les deux parties.

La date de signature du Procès-verbal de réception provisoire **sans réserves** marquera le début de la période de garantie.

14.4- Réception définitive

La réception définitive sera prononcée après expiration de la période de garantie proposée par le soumissionnaire retenu à compter de la date de réception provisoire, à condition que toutes les réserves portées à sa connaissance par le client pendant la période de garantie soient levées.

Un Procès-verbal de réception définitive sera établi et signé conjointement par les deux parties

La réception définitive met fin à la période de garantie.

- ARTICLE 15 : PÉNALITÉS DE RETARD

- En cas de retard imputable au Soumissionnaire retenu par rapport au délai de livraison contractuel, une pénalité de retard de 0,5 % par semaine de retard sera appliquée sur le montant du lot concerné par le retard.

- En cas de retard pour la mise en service de la fourniture d'un lot suite à l'absence du Soumissionnaire ou son représentant, une pénalité de retard de 0,5 % par semaine de retard sera appliquée sur le montant du lot concerné par le retard.

NB :

- La mise en service de la fourniture doit intervenir dans un délai n'excédant pas 15 jours après réception de conformité.
- Le montant cumulé des pénalités de retard (livraison et mise en service) ne saurait excéder les Cinq pour cent (05%) du montant total du lot concerné par le retard.

- ARTICLE 16 : CAUTION BANCAIRE DE GARANTIE ET DE BONNE EXÉCUTION

Une Caution bancaire de garantie et de bonne exécution à première demande, d'un taux de **Dix pour cent (10%)** du montant total du contrat sera émise par le Soumissionnaire retenu dans une banque de droit algérien, au plus tard huit (08) jours francs à compter de la date de notification de mise en vigueur du Contrat.

Cette caution sera libérée après expiration de la période de garantie et signature du Procès-verbal de réception définitive.

N.B : Tous les frais bancaires liés à la caution bancaire de garantie et de bonne exécution seront à la charge du soumissionnaire retenu.

- ARTICLE 17 : GARANTIE

- Le soumissionnaire retenu doit garantir l'ensemble de la fourniture contre tout vice de conception ou de fabrication apparent ou caché.
- Le soumissionnaire doit garantir un fonctionnement satisfaisant de la fourniture objet du cahier des charges après la mise en service.
- Pendant la période de mise en service, ainsi que celle de garantie, le soumissionnaire s'engage à remplacer à ses frais et dans les plus brefs délais, toute pièce reconnue défectueuse ou non conforme aux spécifications techniques (livraison sur site Client).
- En cas de la présence d'un dysfonctionnement et/ou défaillance dans la fourniture, du fait de la responsabilité du Soumissionnaire, ce dernier dépêchera sur site du Client à ses frais dans un délai maximal de **03 jours** après appel du Client, un technicien pour évaluation, intervention et éventuelle réparation ou remplacement si nécessaire.
- Toute fourniture remplacée sous couvert de la garantie aura à compter de sa date de remplacement, une garantie complémentaire couvrant le reliquat de la garantie de la fourniture d'origine.
- En cas d'immobilisation d'un équipement pour une durée dépassant **cinq (05) jours** consécutifs, pour des raisons imputables au Soumissionnaire retenu, la période de garantie sera suspendue de plein droit à compter du sixième jour suivant la date d'arrêt de l'équipement.
Le décompte de la période de garantie reprendra automatiquement le lendemain de la remise en service effective de l'équipement.
- Le Soumissionnaire doit préciser dans son offre technique, la durée de garantie de chaque lot, **qui doit être au minimum douze (12) mois.**

- ARTICLE 18 : SERVICE APRÈS-VENTE

Le soumissionnaire retenu s'engage à assurer au Client :

- La disponibilité de la pièce de rechange pour une durée de dix (10) ans ;
- Une assistance technique à l'utilisation de ses produits et à répondre à toutes sollicitations du client en cas de difficultés rencontrées hors période de garantie.

- ARTICLE 19 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION

Sont exclus, temporairement ou définitivement de la participation au présent Appel d'offres :

- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques, dont la faillite personnelle a été prononcée.
- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la Société des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT), les gestionnaires ou les membres des commissions et des comités possèdent des intérêts financiers ou personnels, de quelque nature que ce soit.
- Les entreprises dans lesquelles des consultants, ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers de l'Appel d'offres, détiennent des intérêts directes ou indirectes.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe GICA et de ses filiales ayant quitté leurs fonctions, depuis une période inférieure à quatre (04) années.
- Les entreprises qui se sont désistées pendant la durée de validité des offres ou après attribution d'un Contrat, sans préjudice de la mise en jeu de la caution de soumission, lorsqu'elle est prévue.
- Les entreprises qui ont manqué à leurs obligations contractuelles, ayant donné lieu à une résiliation de leurs Contrats à leurs torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui se sont avérées inexactes.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers, notamment :
 - Une présentation erronée des faits, afin d'influer sur le processus de passation d'Achat.
 - Une entente illicite avec un ou plusieurs autres Soumissionnaires, au préjudice de la Société.
 - A l'origine d'une tentative, de quelque nature qu'elle soit, visant à influencer sur l'évaluation et la décision d'attribution des Contrats.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant une infraction affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas des dépôts légaux de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle, avec leurs obligations fiscales et parafiscales.

- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation, pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises inscrites sur la liste des Fournisseurs exclus de participer aux Achats de la Société.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux judiciaire ou arbitral, les opposants au GICA ou à l'une de ses filiales.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.
- Les entreprises faisant objet de poursuites pénales, pouvant affecter leur probité ou celle de leurs représentants légaux.

- ARTICLE 20 : MARGE DE PRÉFÉRENCE POUR LES PRODUITS D'ORIGINE ALGÉRIENNE

- Une marge de préférence de **25%** est accordée aux **produits d'origine algérienne**, manufacturés localement, sur présentation d'un **certificat d'origine algérienne** par les soumissionnaires concernés.
- Le certificat d'origine algérienne est délivré, à la demande du soumissionnaire, par la chambre de commerce et d'industrie concernée.
- La marge de préférence est accordée à tout soumissionnaire qui présente ledit certificat (résident ou non-résident).
- L'octroi de la marge de préférence citée ci-dessus est accordé au stade de l'évaluation des offres financières. Elle est appliquée aux offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement, conformément aux critères d'évaluation fixés dans le présent cahier des charges.
- Les prix des offres financières tous droits et taxes compris, des soumissionnaires ne présentant pas un certificat d'origine algérienne, sont majorés de **25%**

- ARTICLE 21 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges peut être retiré auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT (sis 73 Rue Benflis la Verduze Batna 05000) par le Soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, ou envoyé par E-mail, contre paiement ou virement d'un montant de 40.000,00 DA.

Les coordonnées bancaires seront transmises au Soumissionnaire intéressé suite à une demande officielle à l'adresse : **secretariat.cda@scimat.dz**

- ARTICLE 22 : CONDITIONS DE SOUMISSION, FORME ET CONTENU DES OFFRES

- **Un Soumissionnaire ou un candidat, seul ou en groupement, ne peut présenter plus d'une offre pour le présent cahier des charges.**
- **Une même personne ne peut pas représenter plus d'un Soumissionnaire ou candidat pour le présent cahier des charges.**
- **La soumission doit être présentée sous deux enveloppes (N°1, N°2) fermées et portant chacune :**
 - **L'enveloppe (N°1) fermée**, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

OFFRE TECHNIQUE
N°03/SCDA/SCIMAT/2025

- **L'enveloppe (N°2) fermée**, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

OFFRE FINANCIÈRE
N°03/SCDA/SCIMAT/2025

Les deux enveloppes doivent être contenues dans une **troisième enveloppe extérieure anonyme fermée**, dans laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

À MONSIEUR LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES ACHATS - SCIMAT
73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA 05000

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/SCDA/SCIMAT/2025

FOURNITURE ET MISE EN SERVICE DE CINQ CHARIOTS ÉLEVATEURS À FOURCHES, D'UN CHARIOT ÉLEVATEUR TÉLESCOPIQUE ET D'UN MINI-CHARGEUR COMPACT, RÉPARTIS EN QUATRE LOTS

CONTENU DE L'ENVELOPPE N°01 :

L'enveloppe (N°1) portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE** » renferme les documents suivants :

- 1- Offre technique proprement dite **pour chaque Lot**, établie selon les **Annexes 01, 02, 03 et 04**, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).
- En plus** de l'offre technique (selon modèles en **Annexes 01, 02, 03 et 04**), Le Soumissionnaire **doit** appuyer son offre technique par les fiches techniques des équipements proposées.
- 2- Fiche d'identification du soumissionnaire (**Annexe 05**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- 3- Déclaration à souscrire (**Annexe 06**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).
- 4- Déclaration de probité (**Annexe 07**), dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.

- 5- Attestation de délégation de pouvoir (**Annexe 08**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (fournie seulement dans le cas où la personne, engageant le soumissionnaire n'est pas le responsable statutaire).
- 6- Références professionnelles des dix (10) dernières années dans la fourniture des équipements objets du cahier des charges, justifiées par des attestations de bonne exécution.
- 7- Une copie des statuts à jour de l'entreprise ou autres documents équivalents justifiant l'habilitation du signataire des documents.
- 8- Une copie des bilans financiers certifiés des deux dernières années.
- 9- Une copie du présent Cahier des charges comportant le cachet du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT, paraphé sur chaque page, portant dans sa dernière page (n°17) le cachet du soumissionnaire et la mention « **Lu et accepté** ».
- 10- Une copie de la justification du paiement du cahier des charges.
- 11- Les références bancaires RIB.
- 12- Une copie du Registre du Commerce.
- 13- Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux (Pour les entreprises dotées de personnalité morale).
- 14- Une copie du NIF et de l'article d'imposition A.I.
- 15- Un extrait du casier judiciaire (datant de moins de trois mois) du Soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal du Soumissionnaire, lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

N.B :

- **Les documents ci-dessus doivent être à jour et en cours de validité.**
- **Après attribution du marché, la Société peut exiger les documents originaux de l'attributaire du marché.**

CONTENU DE L'ENVELOPPE N°02 :

L'enveloppe (N°2) portant la mention « **OFFRE FINANCIÈRE** » doit renfermer les documents suivants:

- 1- Une lettre de soumission **pour chaque Lot** établie selon l'**Annexe 09**, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).
- 2- Offre financière **pour chaque Lot**, comportant le détail quantitatif/estimatif et le montant total, établie selon l'**Annexe 10** (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).

N.B :

- **Après attribution du marché, la Société peut exiger les documents originaux de l'attributaire du marché.**

- ARTICLE 23 : RÉVISION DES PRIX

Les prix seront fermes, non révisables et non actualisables durant toute la durée d'exécution du contrat.

- ARTICLE 24 : DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES OFFRES

La date limite de dépôt des offres auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT (sis 73 Rue Benflis la Verduze Batna 05000), est fixée au plus tard le **23/10/2025** à **10h45**, soit **trente (30) jours** à compter de la date de la première parution de l'Avis d'Appel d'Offres dans la presse nationale (**23/09/2025**).

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée, le cachet du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT faisant foi.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui se tiendra le **23/10/2025** à **11h00** au niveau du Siège de la Direction Générale de la SCIMAT à Batna, sis 73 Rue Benflis la Verduze Batna 05000.

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés auprès du Secrétariat de la Commission des Achats au siège de la Direction Générale de la SCIMAT à Batna, sis 73 Rue Benflis la Verduze Batna 05000.

Si la date limite du dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- ARTICLE 25 : LANGUE UTILISÉE

La langue à utiliser pour la rédaction et présentation des documents du présent Appel d'offres est l'Arabe, le Français ou l'Anglais.

La langue des cachets et griffes apposés sur les documents de soumission doit être l'Arabe, le Français ou l'Anglais.

La langue arabe et/ou française sera la langue utilisée pour les correspondances et toutes les réunions.

- ARTICLE 26 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de **Cent vingt (120) jours** à compter de la **date limite de la réception de l'offre**.

Dans le cas de soumissionnaire attributaire, le délai de validité de son offre est prorogé systématiquement d'un mois supplémentaire.

- ARTICLE 27 : CLARIFICATIONS SUR LE CAHIER DES CHARGES

- Le soumissionnaire qui désire obtenir des clarifications sur le cahier des charges peut notifier sa requête au Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT, par écrit ou fax sur le numéro **033.80.74.28** ou par mail sur l'adresse : **secretariat.cda@scimat.dz**
- La SCIMAT répondra par écrit à toute demande de clarification sur le cahier des charges, qu'elle aura reçu au plus tard dans **les quinze (15) jours précédant la date limite de dépôt des offres**.

- Des copies de la réponse de la SCIMAT (y compris une explication de la demande, mais sans identification de son origine) seront adressées à tous les soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges.

- ARTICLE 28 : CRITÈRES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Chaque Lot sera évalué séparément, suivant les critères d'évaluation ci-dessous :

A. Critères d'évaluation technique : (60 Points)

- Durée de garantie : **30 Points**
- Références professionnelles du Soumissionnaire : **15 Points**
- Délai de livraison de la fourniture : **15 Points**

Méthode d'évaluation des offres techniques :

- Les soumissionnaires ayant proposé la durée de garantie la plus élevée auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.
- Les soumissionnaires ayant proposé le nombre le plus élevé de références professionnelles des cinq (05) dernières années dans la fourniture objet du cahier des charges justifiées par des attestations de bonne exécution, auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA. (Pour une même affaire, il n'est accepté qu'une seule attestation de bonne exécution).
- Les soumissionnaires ayant proposé le délai de livraison le plus court auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

NB :

- Une déduction de 05 points sur la note totale technique pour les soumissionnaires ayant des antécédents avec la SCIMAT dans les Cinq (05) dernières années.
- Les offres techniques cumulant une note inférieure ou égale à Trente (30) points seront éliminées.

B. Critères d'évaluation financière : (40 Points)

- Montant de la Soumission : **40 Points**

Méthode d'évaluation des offres financières :

- Le soumissionnaire ayant proposé le montant le moins disant aura la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

Note Finale = Note Technique + Note Financière

C. Cas d'égalité de la note finale entre les soumissionnaires :

En cas d'égalité de la note finale entre deux ou plusieurs soumissionnaires, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note technique.

En cas d'égalité de la note technique après égalité de la note finale, l'offre retenue sera celle ayant obtenue la note de Garantie la plus élevée.

En cas d'égalité de la note de Garantie après égalité de la note finale et la note technique, l'offre retenue sera celle ayant obtenue la note de Références professionnelles la plus élevée.

D. Correction des erreurs arithmétiques simples :

Sous réserve de la conformité de l'offre du soumissionnaire, l'erreur de calcul qui peut être corrigée après le dépôt des offres correspond à la « simple erreur de calcul arithmétique » fondée sur les unités correctes.

Les erreurs arithmétiques simples constatées au niveau des offres financières des soumissionnaires, seront corrigées de la manière suivante :

- 1.** En cas de différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire et la quantité, le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé ;
- 2.** En cas d'erreur dans le montant total, correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le montant total sera corrigé ;
- 3.** En cas de divergence entre le montant en lettres et le montant en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf si le montant exprimé en lettres est lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des points 1 et 2 ci-dessus.

NB :

- Si un soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, sa soumission sera déclarée non recevable et rejetée.
- En cas de correction du montant de l'offre, la mention « montant après correction » doit apparaître sur l'avis d'attribution.

- ARTICLE 29 : ATTRIBUTION PROVISOIRE

La SCIMAT communiquera par écrit, avec un accusé de réception, le choix de l'Attributaire provisoire, à ce dernier ainsi qu'aux Soumissionnaires non retenus et procédera à la publication de l'Avis d'attribution provisoire dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

- ARTICLE 30 : DESISTEMENT DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Lorsqu'un attributaire provisoire se désiste sans motif valable, il peut encourir une exclusion temporaire pour la participation aux achats de la SCIMAT et du Groupe GICA conformément à la procédure en vigueur.

Dans ce cas, la SCIMAT peut retenir l'offre classée en deuxième position si elle juge que les prix proposés sont raisonnables.

- ARTICLE 31 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

La SCIMAT a la faculté de procéder à l'annulation de l'Appel d'Offres à n'importe quelle étape du processus, en publiant un Avis d'annulation dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

Les Soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit en cas d'annulation de l'Appel d'Offres.

- ARTICLE 32 : INFRUCTUOSITÉ

En cas d'infructuosité de l'Appel d'offre, la SCIMAT publie l'infructuosité de l'Appel d'Offres sur son site web, et parallèlement, chaque Soumissionnaire sera destinataire d'une notification par tout moyen écrit, y compris par voie électronique, avec accusé de réception.

Les Soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit en cas d'infructuosité.

- ARTICLE 33 : ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En cas d'annulation de l'attribution provisoire, la SCIMAT publie l'annulation de l'attribution provisoire sur son site web, et parallèlement, chaque Soumissionnaire sera destinataire d'une notification par tout moyen écrit, y compris par voie électronique, avec accusé de réception.

- ARTICLE 34 : RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES

Le Soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire, son annulation, la déclaration d'infructuosité, ou l'annulation du processus d'Achat, peut introduire un recours auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT, et ce, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de la première publication.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours, est prorogée au jour ouvrable suivant.

La Société se réserve le droit de ne pas répondre au-delà du premier recours pour le même Soumissionnaire.

- ARTICLE 35 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE

Avant que n'expire le délai de validité de son offre, la SCIMAT notifiera par écrit au soumissionnaire retenu que le contrat lui a été attribué définitivement.

Dans le cas où la SCIMAT n'est pas en mesure d'attribuer le contrat et le notifier avant expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

- ARTICLE 36 : FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout événement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou événement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.

Au cas où interviendrait un événement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification doit être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit (08) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessus ne sera en aucune façon retenu pour le compte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée doit prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

- ARTICLE 37 : DURÉE DU CONTRAT

Le contrat reste valide jusqu'à signature du P.V de réception définitive.

- ARTICLE 38 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties conviennent de régler à l'amiable les difficultés et litiges qui pourraient résulter de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

Au cas où le recours à l'accord à l'amiable ne pourrait être obtenu ou n'aboutirait pas dans les délais prévus par la réglementation en vigueur, le litige sera soumis au tribunal algérien territorialement compétent. Le droit algérien est applicable.

- ARTICLE 39 : RÉSILIATION

La résiliation du contrat peut intervenir dans les cas suivants :

- En cas d'inexécution totale ou partielle des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat sans prétendre à dommage et intérêts.
- L'atteinte du taux de 5% des pénalités de retard du montant annuel du contrat, le Client se réserve le droit de résilier le contrat aux torts exclusifs du Soumissionnaire retenu.
- En cas de liquidation ou de faillite de l'une ou des deux parties contractantes.

Pour chacun de ces points énoncés ci-dessus, le Client adresse une première mise en demeure confirmée par lettre recommandée au Soumissionnaire retenu.

Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de Dix (10) jours calendaires, une deuxième mise en demeure sera adressée par lettre recommandée au Soumissionnaire retenu.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de sept (07) jours calendaires, le Client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusifs du soumissionnaire retenu.

- ARTICLE 40 : DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU

Le **Soumissionnaire retenu** est tenu avant signature du contrat, de compléter son dossier administratif par les documents suivants :

- Une copie du Registre de Commerce **légalisée** par le Centre National du Registre de Commerce (CNRC).
- Les attestations de mise à jour (CNAS et/ou CASNOS) (dernier exercice).
- L'extrait de rôle apuré ou avec échéancier, portant la mention « **Non inscrit sur le fichier national des auteurs des infractions frauduleuses** » (année 2025).

- ARTICLE 41 : EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES

Il est bien entendu que tout recours aux intermédiaires est à exclure conformément à la loi 88-29 du 19/07/1988.

- ARTICLE 42 : CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

Le soumissionnaire s'engage à prendre connaissance et à respecter :

- 1- Le règlement intérieur du Client.
- 2- La politique HSE du Client ainsi que les éventuels aspects environnementaux, santé et sécurité liées à son activité.

Le soumissionnaire s'engage, suite à une demande écrite du Client, à procéder au retrait immédiat et au remplacement de tout membre de son personnel qui ne se conforme pas aux directives, instructions et règlement relatifs à la discipline, l'environnement, à l'hygiène, la santé et la sécurité à l'intérieur des sites du Client.

Lu et accepté

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).

Important

- 1- L'ouverture publique des plis se fera au siège de la Société des Ciments de Ain-Touta (sis 73 Rue Benflis la Verdre Batna 05000), le **23/10/2025** à **11h00** (heure locale).
- 2- Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix de l'attributaire,
- 3- Le Client se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres,
- 4- Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants :
 - * Offre non retenue ;
 - * Appel d'Offres infructueux ou annulé.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°01 (SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES 08 TONNES)	19
ANNEXE 02 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°02 (SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES 05 TONNES)	22
ANNEXE 03 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°03 (SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR TÉLESCOPIQUE)	25
ANNEXE 04 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°04 (SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU MINI-CHARGEUR COMPACT SUR PNEUS)	28
ANNEXE 05 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	31
ANNEXE 06 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE	34
ANNEXE 07 : DÉCLARATION DE PROBITÉ	38
ANNEXE 08 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR	40
ANNEXE 09 : LETTRE DE SOUMISSION POUR CHAQUE LOT	42
ANNEXE 10 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF	51

**ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°01
(SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR À
FOURCHES 08 TONNES)**

OFFRE TECHNIQUE LOT N°01 : CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES 08 TONNES

EXIGENCES		<u>Réponse obligatoire par « Oui » ou « Non »</u>	<u>Éléments additifs : Valeurs et/ou spécifications proposées par le Soumissionnaire</u>
Capacité nominale de levage	8000 à 8500 Kg		
Hauteur de levage	≥ 03 mètres		
Puissance du moteur	≥ 80 Kw		
Carburant	Diesel		
Filtre à air	Renforcé adapté au milieu poussiéreux		
Transmission	Automatique (Power-shift, Hydrodynamique, Hydrostatique)		
Roues	06 roues avec pneus gonflables (04 à l'avant motrices et 02 à l'arrière directrices)		
Mât de levage	Avec inclinaison avant/arrière		
	Équipé d'un tablier avec positionneur hydraulique à déplacement indépendant des fourches		
Positionneur hydraulique des fourches	Positionneur hydraulique à 2 vérins pour le déplacement indépendant des fourches (chaque fourche se déplace indépendamment l'une de l'autre, avec manette et vérin pour chaque fourche)		
Plage de réglage des fourches	En fermeture des fourches ≤ 500 mm		
	En écartement des fourches ≥ 1600 mm.		
Accessoires de travail	Jeu de deux fourches de longueur 1200 mm à 1520 mm		
	Jeu de deux fourches de longueur 2000 mm à 2200 mm		

Poste de conduite, ergonomie et conditions de travail	Type de conduite : assis		
	Siège conducteur type confort réglable avec ceinture de sécurité		
	Rétroviseurs		
	Feux de travail avant et arrière		
	Gyrophare		
	Avertisseurs sonores		
Type de direction	Direction assistée		
Freinage	Frein de service		
	Frein de stationnement		

- **Délai de livraison de la fourniture :**
- **Durée de garantie de la fourniture :**
- **Origine de la fourniture :**

Remarque importante :

- La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences (par « Oui » ou « Non ») et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».
- Les exigences ci-dessus mentionnées sont des critères éliminatoires non soumis à un barème de notation.

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

**ANNEXE 02 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°02
(SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR À
FOURCHES 05 TONNES)**

OFFRE TECHNIQUE LOT N°02 : CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES 05 TONNES

EXIGENCES		<u>Réponse obligatoire par « Oui » ou « Non »</u>	<u>Éléments additifs : Valeurs et/ou spécifications proposées par le Soumissionnaire</u>
Capacité nominale de levage	5000 Kg		
Hauteur de levage	≥ 03 mètres		
Puissance du moteur	≥ 52 Kw		
Carburant	Diesel		
Filtre à air	Renforcé adapté au milieu poussiéreux		
Transmission	Automatique (Power-shift, Hydrodynamique, Hydrostatique)		
Roues	Roues avec pneus gonflables (avant motrices et arrière directrices)		
Mât de levage	Avec inclinaison avant/arrière		
	Équipé d'un tablier avec positionneur hydraulique à déplacement indépendant des fourches		
Positionneur hydraulique des fourches	Positionneur hydraulique à 2 vérins pour le déplacement indépendant des fourches (chaque fourche se déplace indépendamment l'une de l'autre, avec manette et vérin pour chaque fourche)		
Plage de réglage des fourches	En fermeture des fourches ≤ 500 mm		
	En écartement des fourches ≥ 1600 mm.		
Accessoires de travail	Jeu de deux fourches de longueur 1200 mm à 1520 mm		

Poste de conduite, ergonomie et conditions de travail	Type de conduite : assis		
	Siège conducteur type confort réglable avec ceinture de sécurité		
	Rétroviseurs		
	Feux de travail avant et arrière		
	Gyrophare		
	Avertisseurs sonores		
Type de direction	Direction assistée		
Freinage	Frein de service		
	Frein de stationnement		

- **Délai de livraison de la fourniture :**
- **Durée de garantie de la fourniture :**
- **Origine de la fourniture :**

Remarque importante :

- La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences (par « Oui » ou « Non ») et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».
- Les exigences ci-dessus mentionnées sont des critères éliminatoires non soumis à un barème de notation.

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

**ANNEXE 03 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°03
(SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR
TÉLESCOPIQUE)**

OFFRE TECHNIQUE LOT N°03 : CHARIOT ÉLEVATEUR TÉLESCOPIQUE

EXIGENCES		<u>Réponse obligatoire par « Oui » ou « Non »</u>	<u>Éléments additifs : Valeurs et/ou spécifications proposées par le Soumissionnaire</u>
Capacité de charge nominale	4000 Kg		
Hauteur de levage	≥ 16 mètres		
Capacité de charge à hauteur Max	≥ 2500 kg		
Portée avant	≥ 12 mètres		
Capacité de charge à portée avant Max	≥ 500 Kg		
Puissance du moteur	≥ 72 Kw		
Carburant	Diesel		
Filtre à air	Renforcé adapté au milieu poussiéreux		
Roues	Quatre roues motrices et directrices avec pneus gonflables		
Système de stabilisation	Pieds de stabilisation hydrauliques		
Transmission	Automatique (Power-shift, Hydrodynamique, Hydrostatique)		
Equipements	Tablier porte-fourches		
	Jeu de deux fourches de longueur 1200 mm à 1520 mm		

Poste de conduite, ergonomie et conditions de travail	Type de conduite : assis		
	Siège confort réglable avec ceinture de sécurité		
	Air conditionné (chauffage et climatisation)		
	Cabine sécurisée homologuée ROPS - FOPS		
	Feux de travail avant et arrière		
	Gyrophare		
	Avertisseurs sonores		
	Rétroviseurs		
Freinage	Frein de service		
	Frein de stationnement		

- **Délai de livraison de la fourniture :**
- **Durée de garantie de la fourniture :**
- **Origine de la fourniture :**

Remarque importante :

- La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences (par « Oui » ou « Non ») et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».
- Les exigences ci-dessus mentionnées sont des critères éliminatoires non soumis à un barème de notation.

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

**ANNEXE 04 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°04
(SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU MINI-CHARGEUR
COMPACT SUR PNEUS)**

OFFRE TECHNIQUE LOT N°04 : MINI-CHARGEUR COMPACT SUR PNEUS

EXIGENCES		<u>Réponse obligatoire par « Oui » ou « Non »</u>	<u>Éléments additifs : Valeurs et/ou spécifications proposées par le Soumissionnaire</u>
Puissance du moteur	≥ 30 Kw		
Carburant	Diesel		
Transmission	Hydraulique / Hydrostatique		
Filtre à air	Renforcé adapté au milieu poussiéreux		
Hauteur maximale hors tout	Max : 1850 mm		
Largeur maximale hors tout sans godet	Max : 1350 mm		
Transmission	Automatique (Power-shift, Hydrodynamique, Hydrostatique)		
Roues	Quatre roues motrices avec pneus gonflables tout-terrain ou pneus pleins		
Équipements	Godet standard		

Poste de conduite, ergonomie et conditions de travail	Cabine sécurisée homologuée ROPS/ FOPS		
	Siège confort		
	Tableau de bord équipé avec affichage de tous les indicateurs de travail et de surveillance		
	Feux de travail avant et arrière,		
	Avertisseurs sonores		
Freinage	Frein de stationnement		

- **Délai de livraison de la fourniture :**
- **Durée de garantie de la fourniture :**
- **Origine de la fourniture :**

Remarque importante :

- La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences (par « Oui » ou « Non ») et de la fournir dans l'enveloppe N°1 « OFFRE TECHNIQUE ».
- Les exigences ci-dessus mentionnées sont des critères éliminatoires non soumis à un barème de notation.

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 05 :
FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Présentation du Soumissionnaire :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance du **signataire**, ayant la qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat : ***Fourniture et mise en service de cinq chariots élévateurs à fourches, d'un chariot élévateur télescopique et d'un mini-chargeur compact, répartis en quatre lots.***

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

a. Présentation du Soumissionnaire seul :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2022 :

- Année 2023 :

- Année 2024 :

b. Présentation du Soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :
N° de fax :
Adresse électronique :
Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :
Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :
Domaine d'activité :
Effectifs :
Résultats financiers des trois dernières années :
- Année 2022 :
- Année 2023 :
- Année 2024 :

La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement ?

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix):

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant) **ou**
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant)

Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :.....
.....

Fait à, le.....
(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 06 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE

DÉCLARATION À SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre (à préciser) de.....sous le N°:

Wilaya ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du Contrat :

Nom et Prénom, Nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société ou des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du Contrat de (objet du contrat) : **Fourniture et mise en service de**

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un Organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la Société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de la société au greffe du Tribunal, section Commerciale ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le Tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03, du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

.....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux : **OUI** ☐ **NON** ☐

La société s'est-elle rendue coupable de fausses déclarations ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

.....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :

.....

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la justice et les décisions ou jugements et leurs dates) :

.....

La société est-elle inscrite sur la liste des Opérateurs Économiques interdits de soumissionner aux Marchés Publics ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

.....

La société est-elle inscrite au « Fichier National des Fraudeurs », auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

.....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) :

.....

.....

Indiquer le nom, prénom, qualité, date de naissance et nationalité du signataire de la déclaration :

Nom et Prénom

Qualité :

Date de naissance :

Nationalité :

Le déclarant s'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres) :.....
....., à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat, dans les conditions fixées dans ce dernier.

Le déclarant affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le déclarant certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus, sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

ANNEXE 07 : DÉCLARATION DE PROBITÉ

DÉCLARATION DE PROBITÉ

Le signataire ;

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur : *Fourniture et mise en service de cinq chariots élévateurs à fourches, d'un chariot élévateur télescopique et d'un mini-chargeur compact, répartis en quatre lots.*

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone : ; N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Forme juridique de la société :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuite pour corruption ou tentative de corruption d'Agents Publics. (Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

- M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.
- M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.
- Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause.

Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 08 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné,

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

Fonction :

signataire ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur la :
Fourniture et mise en service de cinq chariots élévateurs à fourches, d'un chariot élévateur
télescopique et d'un mini-chargeur compact, répartis en quatre lots.

Dénomination de la société :

Forme juridique :

Montant du capital social :

Adresse du siège social :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :

....., en date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur :

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et le lieu de naissance : à

Fonction :

de négocier et de conclure avec la Société des Ciments de Ain-Touta, le Contrat portant sur :

- Objet précis du Contrat : ***Fourniture et mise en service de***.....
.....
- Mode de passation :
- Références :

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le :

(Nom, Prénom, Cachet et Signature)

ANNEXE 09 : LETTRE DE SOUMISSION POUR CHAQUE LOT

LETTRÉ DE SOUMISSION LOT N°01
« CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHES 08 TONNES »

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat : ***Fourniture et mise en service de cinq chariots élévateurs à fourches, d'un chariot élévateur télescopique et d'un mini-chargeur compact, répartis en quatre lots.***

- Numéro du lot concerné : **N°01**
- Intitulé du lot concerné : ***Fourniture et mise en service de quatre (04) chariots élévateurs diesel à fourches, d'une capacité nominale de levage de huit (08) tonnes.***

Engagement du Soumissionnaire :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Date et lieu de naissance : à

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

----- **Partie à renseigner par tous les soumissionnaires** -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

.....

La **Société des Ciments de Ain-Touta** se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de :

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

LETTRE DE SOUMISSION LOT N°02
« CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES 05 TONNES »

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat : ***Fourniture et mise en service de cinq chariots élévateurs à fourches, d'un chariot élévateur télescopique et d'un mini-chargeur compact, répartis en quatre lots.***

- Numéro du lot concerné : **N°02**
- Intitulé du lot concerné : ***Fourniture et mise en service d'un (01) chariot élévateur diesel à fourches, d'une capacité nominale de levage de cinq (05) tonnes.***

Engagement du Soumissionnaire :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Date et lieu de naissance :à

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

----- **Partie à renseigner par tous les soumissionnaires** -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

.....

La **Société des Ciments de Ain-Touta** se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de :

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

LETTRE DE SOUMISSION LOT N°03
« CHARIOT ÉLEVATEUR TÉLESCOPIQUE »

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat : ***Fourniture et mise en service de cinq chariots élévateurs à fourches, d'un chariot élévateur télescopique et d'un mini-chargeur compact, répartis en quatre lots.***

- Numéro du lot concerné : **N°03**
- Intitulé du lot concerné : ***Fourniture et mise en service d'un (01) chariot élévateur télescopique à moteur diesel, d'une capacité de charge nominale de quatre (04) tonnes***

Engagement du Soumissionnaire :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Date et lieu de naissance :à

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

----- **Partie à renseigner par tous les soumissionnaires** -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

.....

La **Société des Ciments de Ain-Touta** se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de :

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

LETTRE DE SOUMISSION LOT N°04
« MINI-CHARGEUR COMPACT SUR PNEUS »

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat : ***Fourniture et mise en service de cinq chariots élévateurs à fourches, d'un chariot élévateur télescopique et d'un mini-chargeur compact, répartis en quatre lots.***

- Numéro du lot concerné : **N°04**
- Intitulé du lot concerné : ***Fourniture et mise en service d'un (01) Mini-chargeur compact sur pneus, à moteur diesel.***

Engagement du Soumissionnaire :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Date et lieu de naissance :à

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

----- Partie à renseigner par tous les soumissionnaires -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

.....

La Société des Ciments de Ain-Touta se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de :

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le.....
(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 10 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF LOT N°01

« CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES 08 TONNES »

Référence :

Date :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE (DA/HT)	PRIX TOTAL (DA/HT)
01	LOT N° 01: Chariot élévateur diesel à fourches, d'une capacité nominale de levage de huit (08) tonnes, équipé d'un positionneur hydraulique à deux vérins pour le déplacement indépendant des fourches. Marque : Type :	04		
02	Lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie	Lot		
Montant de la fourniture livrée sur site du Soumissionnaire			(en DA/HT)	
			TVA 19%	
Montant total de l'offre			en DA/TTC	

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le Soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02.

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF LOT N°02

« CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES 05 TONNES »

Référence :

Date :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE (DA/HT)	PRIX TOTAL (DA/HT)
01	LOT N° 02: Chariot élévateur diesel à fourches, d'une capacité nominale de levage de cinq (05) tonnes, équipé d'un positionneur hydraulique à deux vérins pour le déplacement indépendant des fourches. Marque : Type :	01		
02	Lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie	Lot		
Montant de la fourniture livrée sur site du Soumissionnaire (en DA/HT)				
TVA 19%				
Montant total de l'offre en DA/TTC				

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF LOT N°03

« CHARIOT ÉLEVATEUR TÉLESCOPIQUE »

Référence :

Date :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE (DA/HT)	PRIX TOTAL (DA/HT)
01	LOT N° 03: Chariot élévateur télescopique à moteur diesel, d'une capacité de charge nominale de quatre (04) tonnes. Marque : Type :	01		
02	Lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie	Lot		
Montant de la fourniture livrée sur site du Soumissionnaire (en DA/HT)				
				TVA 19%
Montant total de l'offre en DA/TTC				

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF LOT N°04

« MINI-CHARGEUR COMPACT SURS PNEUS »

Référence :

Date :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE (DA/HT)	PRIX TOTAL (DA/HT)
01	LOT N° 04: Mini-chargeur compact sur pneus, à moteur diesel. Marque : Type :	01		
02	Lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie.	Lot		
Montant de la fourniture livrée sur site du Soumissionnaire (en DA/HT)				
				TVA 19%
Montant total de l'offre en DA/TTC				

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)